

L'inscription d'un salarié à ce programme présuppose que l'entreprise (ou le salarié) :

- a pris connaissance des objectifs pédagogiques, du contenu et des résultats attendus
- a validé l'intégration dudit programme dans l'objectif d'amélioration des compétences du parcours professionnel de son salarié (mise à jour, évolution de poste)

Objectifs :

- Être capable d'appliquer les principes de base de la prévention
- Être capable de rechercher les risques qui persistent pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

Public :

A toute personne volontaire, salariée de l'entreprise, désirant développer son esprit de prévention et acquérir les connaissances nécessaires en secourisme dans le monde du travail et en dehors du travail. (Pour la pratique, les participants seront amenés à s'allonger au sol ou s'agenouiller. Nous recommandons une tenue vestimentaire qui facilite l'entraînement).

Pré-Requis : Aucun

Durée : 2 jours - 14 heures

Moyens et méthodes

pédagogique : Formation essentiellement pratique, basée sur une alternance d'exposés interactifs, de démonstrations, d'études de cas, de mises en situations et d'entraînements : « quoi faire et comment faire » • Salle, mannequin, défibrillateur, matériels pédagogiques, vidéoprojecteur,

Intervenant : Formateurs qualifiés, évalués et référencés dans notre système qualité

Lieu : Selon la date

Coût : Les conditions tarifaires sont à disposition dans notre catalogue formation

Modalités d'évaluation des

acquis : Le certificat SST sera délivré suite aux épreuves certificatives favorables (conformément au document de référence de l'INRS)

Délai d'accès :

Se référer aux dates du catalogue.

Accessibilité :



Programme :

Notre programme tient compte du guide des données techniques et conduites à tenir – INRS V1.04/2014

Le sauvetage secourisme du travail

Conduites à tenir face à une situation d'accident du travail : PREFAS

Protéger

Première action du SST : comportant une phase d'analyse de l'accident (reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants qui menacent la victime et son environnement) et une phase d'action (intervenir en supprimant ou isolant le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même)

Examiner la victime

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée afin d'associer l'action alerter et secourir appropriées

Alerter – faire alerter

Transmettre aux secours extérieurs, en fonction de l'organisation de l'entreprise, les informations nécessaires et suffisantes à l'organisation de leur intervention

En entreprise, la procédure d'alerte : qui alerter ? qui alerte ? quoi dire ? Les consignes à respecter, l'affichage du message type en entreprise

La conduite à tenir en dehors de l'entreprise (les numéros d'appel des secours) La sirène de protection des populations (signal national d'alerte aux populations)

Secourir

Acquérir les capacités de réactions nécessaires aux premiers secours à une personne accidentée
Apprentissage des gestes qui sauvent dans le cadre du plan d'intervention et de ses 4 actions (PREFAS : protéger – examiner – faire alerter – secourir)

- la victime saigne abondamment
- la victime s'étouffe
- la victime se plaint d'un malaise
- la victime se plaint de brûlures
- la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- la victime ne répond pas, mais elle respire
- la victime ne répond pas et ne respire pas (défibrillateur)

La méthode de recherche des risques persistants et celle d'un examen rapide d'une victime sont reprises au cours de chaque entraînement

Conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse

De protéger à prévenir

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance en entreprise, Les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP) : définitions, mécanisme, statistiques (selon les branches)

Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention et les différents acteurs de prévention internes/externes

Etre capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail, identifier les dangers, les personnes exposées Supprimer ou réduire les situations de travail dangereuses

Définir des actions de prévention ou protection afin d'éviter la situation d'accident,

Découvrir l'intérêt et les principes de la prévention des risques professionnels, le document unique (DU), les 9 principes généraux de prévention applicables

De faire alerter à informer

Rendre compte, transmettre au sein de l'entreprise (à qui et comment ?) les informations nécessaires et suffisantes concernant les observations recueillies sur le terrain en matière de danger et les actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre dans le respect de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention

Pour que son certificat reste valide, le SST doit suivre sa première formation de Maintien Actualisation des Compétences (MAC) dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale.

La périodicité des formations suivantes est également fixée à 24 mois pour prolonger la validité du certificat. Le non-respect de cette règle fait perdre la certification SST et afin d'être à nouveau certifié, le SST devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session de formation MAC ou Formation Initiale. Toutefois, il appartiendra à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un MAC plus fréquemment (annuellement).

La formation sera maintenue si le seuil de 6 stagiaires est atteint

JE M'INSCRIS →

JE M'INSCRIS

